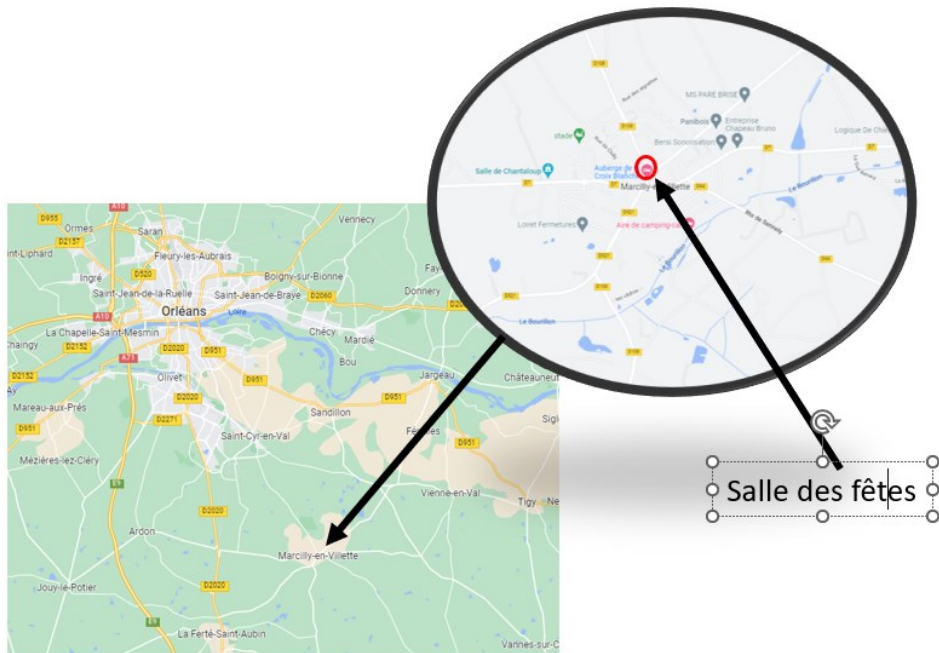


Plan d'accès à Marcilly en Villette
 Salle des fêtes
 Route d'Orléans
 45240 Marcilly en Villette



100 KM du Loiret

23 et 24 mars 2024

**Départ toutes distances le samedi 23 mars
 à 12h de Marcilly en Villette 45240**



100km - 75km - 50km - 25km
Allure libre

<http://100kmduloiret.asptt.com>

Ne pas jeter sur la voie publique



Imprimé par nos soins

Tous Parcours : 23/03/2024 :
 10h00 : Accueil, inscription et retrait des cartes de route à Marcilly en Villette
 11h15 : fin de la remise des cartes de route
 12h00 : Départ des parcours km

Extrait du règlement

Organisation :

Les samedi 23 et dimanche 24 mars 2024, l'ASPTT Orléans Randonnée Pédestre organise la 5ème édition des 100 km du Loiret.

Parcours :

4 parcours pédestres en boucles de 100 km, 75 km, 50 km et 25 km au départ de Marcilly en Villette (1) (Loiret), à allure libre et sans classement.

- 100km : 2 boucles (différentes) de 50 km
- 75 km : 1 boucle de 50 km et 1 boucle de 25 km
- 50 km : 1 boucle de 50 km
- 25 km : 1 boucle de 25 km

Les départs des différents parcours ont lieu le samedi 23 mars 2024 à 12h00. Les cartes de route sont remises sur place le 23 mars 2024 de 10h00 à 11h15

Les parcours sont sur des chemins, sentiers et petites routes ouvertes à la circulation.

Les animaux ne sont pas autorisés sur les parcours.

L'accueil et les arrivées se font à la salle des fêtes de Marcilly en Villette (Parking à proximité)

Rue d'Orléans

45240 Marcilly en Villette

Sécurité et Règlementation :

Les participants doivent impérativement respecter le code de la route ainsi que les consignes qui leur seront données au départ.

Pendant toute la période de nuit, chaque participant doit obligatoirement porter un éclairage en état de marche et un gilet de sécurité.

Tout participant est tenu à assistance en cas d'incident ou d'accident d'un autre participant, dans l'attente des secours...

Ravitaillement :

Des points de ravitaillement sont prévus sur le parcours...

Attention : Aucun gobelet jetable ne sera distribué sur l'épreuve. Se munir d'un gobelet recyclable.

Inscription:

Les inscriptions se font avant le 20 mars 2024 (dossier reçu).

Elles se font en ligne à l'adresse :

<http://100kmduloiret.asptt.com/inscriptions>

Il est également possible de s'inscrire par courrier en remplissant le bulletin d'inscription téléchargeable sur notre site internet

Les frais d'inscription sont fixés à :

- 30€ pour le parcours de 100 km
- 25€ pour le parcours de 75 km
- 20€ pour le parcours de 50 km
- 5€ pour le parcours de 25 km

L'inscription des mineurs se fait par la signature du représentant légal. Le mineur doit être accompagné d'un adulte durant toute sa participation à l'épreuve.

Les inscriptions après le 20 mars 2024 (et le jour de l'épreuve) sont possibles. Elles sont alors majorées de 5€ par personne.

Barrières horaires et abandons :

Des barrières horaires sont mises en place sur les parcours (voir « Horaires »). Passé ces délais, les participants sont considérés comme hors-épreuve et sont rapatriés vers l'arrivée.

Les participants qui abandonnent au cours du parcours doivent, dans la mesure du possible, se rendre au point de contrôle suivant. Ils signaleront leur abandon aux organisateurs et seront rapatriés vers l'arrivée.

Assurance :

Un contrat d'assurance de responsabilité civile est souscrit par l'organisation. Les licenciés de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des participants avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs, en cas de dommages et sévices durant et après l'épreuve. Les organisateurs ne sont pas responsables des objets perdus ou dérobés pendant la manifestation.

Annulation d'engagement – remboursement :

Tout engagement est ferme et définitif, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelque motif que ce soit.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit d'annuler tout ou partie de la manifestation, sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Couverture médiatique :

De par son engagement, le participant autorise l'organisateur, les partenaires et les médias à utiliser les images et les vidéos sur lesquelles il pourrait apparaître, dans le cadre de reportages de promotion de l'épreuve.

Protection des lieux de pratique :

La nature est un patrimoine fragile, sa protection est l'affaire de tous, agissez pour l'environnement en respectant les lieux de pratique, ne sortez pas des parcours.

Acceptation du règlement :

Tout participant déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte l'intégralité de ses clauses. Le règlement est disponible sur simple demande auprès de l'organisation ou sur le site <http://100kmduloiret.asptt.com>. Il est affiché le jour de la manifestation.

100 km du Loiret 2024 23-24 mars 2024 Bulletin d'engagement

Ce bulletin peut être photocopié. A remplir de façon lisible et à retourner avec votre règlement (Chèque à l'ordre de « ASPTT Orléans– Randonnée Pédestre »)

ASPTT Orléans Randonnée Pédestre

Chez Christophe Lingois

9 rue de Tarragone

45100 Orléans

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Date de naissance : _____

A compter du 20/03/2024 :

Majoration de 5€ par inscription

Entourer les rubriques concernées par l'inscription.

Inscription	Tarif
100 km	30 €
75 km	25 €
50 km	20 €
25 km	5 €

**ATTENTION : Pas de gobelet jetable sur l'épreuve.
Penser à vous munir d'un gobelet pour les ravitaillements**

**Je certifie avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et m'engage à le respecter.
J'atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus.
Pour les mineurs, ce bulletin vaut autorisation parentale (signature d'un représentant légal)**

Date et signature : _____